Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Date du Conseil Municipal :	**5 juillet 2022**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**59**
Date de convocation :	28 juin 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	5
		Nombre de votants :	**39**
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

M. le Maire laisse la parole à. M. Jean-Pierre DELAPORTE, Président du SDOMODE, afin de présenter l'actualité en matière de destruction des ordures ménagères sur le secteur de la Commune.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport des décisions du Maire

1/ Rédaction et signature d'un bail d'habitation

La Commune a acheté la parcelle située 38 Grande Rue à La Barre-en-Ouche en 2020, comprenant une maison d'habitation. Or, cette maison était louée à un habitant par une société, elle-même locataire de la parcelle via un bail commercial conclu avec l'ancien propriétaire. Suite à la résiliation de ce bail commercial par la société, il convient de conclure un bail d'habitation avec le locataire présent dans les lieux. Une décision a été prise en ce sens.

Procès-verbal du Comité Syndical du SIEGE 27

M. le Maire informe l'assemblée que le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure s'est réuni le 21 mai 2022, sous la présidence de M. Xavier HUBERT, Président du SIEGE. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de cette réunion doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal et affiché en mairie.

Proposition de huis clos

M. le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos pour délibérer sur la représentation de la Commune dans le cadre d'un contentieux spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de siéger à huis clos pour délibérer sur la représentation de la Commune dans le cadre d'un contentieux spécifique.

Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice au nom de la Commune dans le cadre d'un contentieux spécifique

M. le Maire précise que le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la Commune en application des dispositions de l'article L. 2132-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient de donner au Maire une délégation spécifique lui permettant de représenter la Commune en justice dans le cadre d'une procédure pénale, d'un dépôt de plainte et d'une constitution de partie civile au nom de la Commune.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à mandater Maître Philippe HUON, Avocat à la Cour d'appel de Rouen, associé de la Selarl Huon & Sarfati sise 105, allée Paul Langevin à Bois-Guillaume (76230) pour défendre les intérêts de la Commune en première instance, et le cas échéant en appel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à ester en justice au nom de la Commune dans le cadre d'un contentieux spécifique.

Election du maire délégué d'Épinay et de deux adjoints au Maire

M. le Maire précise que suite à la démission de M. Daniel GROULT, maire délégué d'Épinay, il convient de procéder à l'élection du nouveau maire délégué, au scrutin secret à la majorité absolue.

Ensuite, suite à la démission de M. Thomas COURTOUX et de Mme Martine GOULLEY, les postes de deuxième et de troisième adjoint au Maire sont vacants. Il convient donc de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints au Maire.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Ainsi, un adjoint démissionnaire ne peut être remplacé que par un candidat du même sexe de manière à garantir le maintien de la parité parmi les adjoints au Maire.

Il est proposé dans un premiers temps au Conseil Municipal de décider que les adjoints au Maire occuperont le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les adjoints au Maire occuperont le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

M. le Maire invite les candidats à se présenter. Mme Christelle MONNIER présente sa candidature pour le poste de deuxième adjoint au Maire. M. Gérard FAUCHE présente sa candidature pour le poste de troisième adjoint au Maire. M. Pascal LEFEBVRE présente sa candidature pour le poste de maire délégué d'Épinay.

En l'absence d'autres candidatures, M. le Maire rappelle que le vote a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors du premier tour, un deuxième tour est organisé, également à la majorité absolue. Enfin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors du deuxième tour, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

Chaque conseiller est invité à se présenter à l'urne pour voter. Après le vote du dernier conseiller, le secrétaire de séance et les deux assesseurs procèdent au dépouillement et au comptage des voix.

Les résultats de l'élection du deuxième adjoint au Maire sont les suivants :
- 33 voix en faveur de Mme Christelle MONNIER ;
- 6 vote blanc.

Les résultats de l'élection du troisième adjoint au Maire sont les suivants :
- 37 voix en faveur de M. Gérard FAUCHE ;
- 1 voix en faveur de M. Claude BERTHE ;
- 1 vote blanc.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Les résultats de l'élection du maire délégué d'Épinay sont les suivants :
- 37 voix en faveur de M. Pascal LEFEBVRE ;
- 2 vote blanc.

Élection des délégués au SIVOS 2000 du Pays d'Ouche

M. le Maire indique que la Commune est membre de plusieurs syndicats intercommunaux. De la même manière qu'une Commune, un syndicat intercommunal est géré par un conseil syndical (composé de délégués élus par les communes adhérentes), qui ensuite élit un président et des vice-présidents, qui reçoivent des délégations pour la gestion quotidienne de la structure.

Suite à la démission de M. COURTOUX de son mandat de troisième adjoint au Maire, il convient d'élire un suppléant, à bulletin secret au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.
La liste suivante est proposée au Conseil Municipal :
- M. PREVOST Jean-Jacques, en tant que délégué titulaire ;
- Mme MONNIER Christelle, en tant que déléguée suppléante.

Suite à l'élection à bulletin secret au scrutin de liste, le Conseil Municipal constate l'élection (38 voix pour – 1 vote blanc) de :
- M. PREVOST Jean-Jacques, en tant que délégué titulaire ;
- Mme MONNIER Christelle, en tant que déléguée suppléante.

Élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

M. le Maire précise que la composition de la commission d'appel d'offres ne peut être modifiée en cours de mandat, sauf pour remplacer définitivement un membre. Suite à la démission de M. GROULT en qualité de membre titulaire ainsi que de Mme GOULLEY et de M. COURTOUX, en qualité de membres suppléants, le nombre de membres suppléants est insuffisant. Ainsi, une nouvelle élection de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste est nécessaire, par délibération de l'assemblée.

La liste suivante est proposée au Conseil Municipal :
- Président : MADELON Jean-Louis ;
- Représentant du Président : VANDOOREN Mathieu ;
- Membres titulaires : BRONCQUART Marcel, BURDET Blandine, PROFIT Jean-François, PREYRE Françoise et VANDOOREN Bernard ;
- Membres suppléants : PREVOST Jean-Jacques, MONNIER Christelle, FAUCHE Gérard, DRAPPIER Michèle et GUERIN Jennifer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Constitution de la commission de dialogue compétitif

M. le Maire précise que dans le cadre du projet de revitalisation des centres-bourgs de Mesnil-en-Ouche, la Commune est amenée à constituer une commission de dialogue compétitif (comité de suivi) dans le cadre de ce projet.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une commission de dialogue compétitif, dont les membres sont les suivants :
- Membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;
- Personnalités désignées (voix consultative) :
  - le Directeur départemental de la SHEMA ;
  - le Chargé d'opération de la SHEMA ;
  - le Chef de projet du CAUE de l'Eure ;
- Personnalités qualifiées (voix consultative) :
  - le Directeur général des services ;
  - le Responsable des services techniques ;
  - le Chargé de mission administration – finances – marchés publics.

Suite au départ de M. Bernard VANDOOREN de la salle de réunion, la composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nombre de conseillers en exercice :	**59**
Nombre de présents :	33
Nombre de représentés par pouvoir :	5
Nombre de votants :	**38**
Nombre d'absents :	21

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer la commission de dialogue compétitif.

Mise à jour du tableau des taux d'indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux

M. le Maire précise que suite à la démission de Mme Martine GOULLEY et M. Daniel GROULT, à l'élection des deux adjoints au Maire, à l'élection du maire délégué d'Épinay, il convient de modifier le taux des indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux.

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle	
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	0,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée ≥ 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %
Enveloppes réservées aux communes déléguées	
Maire délégué d'Ajou (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de La Barre-en-Ouche	31,00 %
Maire délégué de Beaumesnil	31,00 %
Maire délégué de Bosc-Renoult-en-Ouche (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué d'Epinay	17,00 %
Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00 %
Maire délégué de Gouttières	17,00 %
Maire délégué de Granchain	17,00 %
Maire délégué de Jonquerets-de-Livet (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Landepéreuse	17,00 %
Maire délégué de La Roussière	17,00 %
Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard	17,00 %
Maire délégué de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00 %
Maire délégué de Thevray (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à jour le tableau du taux des indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux.

Modification de la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées

M. le Maire indique que suite à la démission de différents conseillers municipaux et communaux, il convient de modifier la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées de la manière suivante :

Beaumesnil	5 membres : CLUZEAU Sébastien DOISNEL-MARYE Virginie LEROUGE-HAMELET Nelly PERDRIEL Christian PREYRE Françoise (maire délégué)	5 membres : ANDRE Yannick AUBRIL Sébastien BRILLAULT Emilie DI TOMMASO Virginie TAURAIN Eric
Bosc-Renoult-en-Ouche	2 membres : MONNIER Christelle (maire déléguée) PROFIT Jean-François	2 membres : BOUDOT Marie-Thérèse TORCHET Vincent
Epinay	2 membres : LAINÉ Christelle LEFEBVRE Pascal	5 membres : AFEWORK Marc-Eden AUZOUX Guillaume

		BOITREL Jean ROGER Aurore STANEK Philippe
Gouttières	2 membres : DORGERE François (maire délégué) MICHEL John	8 membres : BEAUGRAND Patrick DORGERE Andrée FADEUR Martine GONCALVES Nelly LABIA Martine PETIT Jean-Paul TALLET Emilie TROTIN Delphine
Jonquerets-de-Livet	4 membres : BAERT Olivier DRAPPIER Michèle (maire déléguée) MÉRIMÉE Bruno RAFFRAY François	6 membres : DEROS Myriam DESRUES Jean-Baptiste RENAULT Sandra RIPOLLES Clémence ROUY Jean-Claude SAVARY Marc
La Roussière	3 membres : GOULLEY Martine (maire déléguée) MÉRIMÉE Maxime PATOUREAUX Laurette	4 membres : CHEVALIER Alain DEGROOTE Arnaud DHENAUT Pascal LANSARD Pierre-Dominique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la composition des conseils communaux et commissions consultatives des communes déléguées.

Modification de la composition des commissions de la Commune

M. le Maire précise qu'il convient de modifier la composition des commissions de la Commune suite à différentes démissions. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions de la manière suivante :

Sous-commission environnement :
- M. LEFEBVRE Pascal, en qualité de Président de la sous-commission, suite à la démission de M. GROULT Daniel.

Commission aménagement du territoire :
- M. LEFEBVRE Pascal, en qualité de membre de la commission, suite à la démission de M. GROULT Daniel.

Commission cohésion territoriale (en remplacement de la commission cohésion sociale et solidarités) :
- M. FAUCHE Gérard, en qualité de Président de la commission, suite à la démission de Mme GOULLEY Martine.

Commission éducation enfance jeunesse :
- Mme MONNIER Christelle, en qualité de Présidente de la commission, suite à la démission de M. COURTOUX Thomas.

D'autre part, suite à la démission au sein de différentes commissions de Mme BUONOMO, Mme KERRIOU-CAILLÉ, M. PORÉE, M. DELANOE et Mme RAIMBAULT, les compositions de la commission finances, de la sous-commission environnement, de la sous-commission logements, de la commission culture, sports et loisirs ainsi que de la sous-commission développement sportif seront modifiées.

Suite au retour de M. Bernard VANDOOREN dans la salle de réunion, la composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nombre de conseillers en exercice :	**59**
Nombre de présents :	34
Nombre de représentés par pouvoir :	5
Nombre de votants :	**39**
Nombre d'absents :	20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la composition des commissions de la Commune.

Modification du représentant avec voix consultative de la commune déléguée d'Épinay au sein du SIEGE 27

M. le Maire indique que suite à la démission de M. Daniel GROULT et à l'élection du nouveau maire délégué d'Epinay, il convient de modifier le nom du représentant avec voix consultative de la commune déléguée concernée au sein du SIEGE 27.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Pascal LEFEBVRE représentant avec voix consultative de la commune déléguée d'Épinay.

Modification de la désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration du collège Jacques Daviel

M. le Maire précise que la Commune est représentée au sein du conseil d'administration du collège Jacques Daviel par un représentant titulaire et un suppléant. Suite à la démission de M. COURTOUX de son mandat d'adjoint au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Christelle MONNIER représentante titulaire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Christelle MONNIER représentante de la Commune au conseil d'administration du collège Jacques Daviel.

Modification de la désignation des représentants de la Commune aux conseils d'écoles

La Commune est représentée au sein des conseils d'écoles des trois groupes scolaires. Suite à la démission de M. COURTOUX de son mandat d'adjoint au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Christelle MONNIER représentante de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Christelle MONNIER représentante de la Commune aux conseils d'écoles.

Modification de la désignation d'un délégué au CNAS

La Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui permet aux agents municipaux de bénéficier d'avantages lors d'événements familiaux ou professionnels ou pour participer au financement de vacances.

Suite à la démission de Mme Martine GOULLEY de sa fonction de déléguée au CNAS, il est proposé de désigner un nouveau délégué pour siéger en tant qu'élu.

Suite à un appel à candidature et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Marcel BRONCQUART délégué au CNAS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La convention de programme Petites Villes de Demain signée en 2021 via l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie et les communes éligibles impliquait qu'une convention cadre d'opérations de revitalisation de territoire soit signée avant le 21 octobre 2022. Il convient aux communes Petites Villes de Demain de délibérer sur ce sujet avant un examen au Conseil Communautaire de septembre 2022.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention cadre valant ORT et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

FINANCES

Attribution du marché de construction d'un vestiaire sportif au stade de football de La Barre-en-Ouche

M. le Maire précise que suite à l'établissement d'une étude d'esquisse en 2019 par le cabinet ARC Architecture, la Commune a missionné un architecte pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de nouveaux vestiaires sportifs au stade de football Jacques Fortin à La Barre-en-Ouche.

En effet, des locaux neufs permettront d'offrir davantage de confort et de sécurité aux utilisateurs (Union Sportive Barroise, arbitres et joueurs) pour accueillir des équipes venant jouer à domicile. Les anciens vestiaires serviront dorénavant de lieux de stockage au club de football.

Pour assurer le financement de ces travaux, la Commune a obtenu le soutien de l'État à hauteur de 110 000 euros dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et a sollicité une subvention auprès de la Fédération Française de Football.

Le contrat comprend les 10 lots suivants :
- gros-œuvre
- charpente bois
- couverture
- menuiseries extérieures PVC
- menuiseries intérieures – faux-plafonds

- revêtements de sols
- peinture
- électricité – chauffage
- plomberie – ventilation
- VRD

Suite à la réception par la Commune des offres d'entreprises le 17 juin 2022 et à l'ouverture des plis par la commission marchés publics le 27 juin 2022, un rapport d'analyse des offres a été rédigé par le maître d'œuvre :

Lot 1	Candidat 1 GARNIER
Note technique	50 %
Note prix	40 %
Note totale	**90 %**

Lot 2	Candidat 1 DELVALLE GONDOUIN	Candidat 2 PIMONT COUVERTURE	Candidat 3 JC POYER CHARPENTE
Note technique	40 %	30 %	60 %
Note prix	40 %	16,07 %	19,78 %
Note totale	**80 %**	**46,07 %**	**79,78 %**

Lot 3	Candidat 1 DELVALLE GONDOUIN	Candidat 2 PIMONT COUVERTURE	Candidat 3 RENARD	Candidat 4 LA BERNAYENNE DE COUVERTURE
Note technique	40 %	60 %	45 %	60 %
Note prix	33,71	26,41 %	31,09 %	40 %
Note totale	**73,71 %**	**86,41 %**	**76,09 %**	**90 %**

Lot 4	Candidat 1 SOCIETE CUILLER FRERES	Candidat 2 SEMAP EVREUX
Note technique	45 %	45 %
Note prix	30,15 %	40 %
Note totale	**75,15 %**	**85 %**

Lot 5	Candidat 1 SOCIETE CUILLER FRERES
Note technique	45 %
Note prix	40 %
Note totale	**85 %**

Lot 6	Candidat 1 NECHIRVAN CONSTRUCTION	Candidat 2 REVNOR	Candidat 3 KORKMAZ
Note technique	45 %	55 %	60 %
Note prix	38,09 %	32,81 %	40 %
Note totale	**83,09 %**	**87,81 %**	**100 %**

Lot 7	Candidat 1 DOLPIERRE	Candidat 2 ZINE RENOV
Note technique	60 %	25 %
Note prix	40 %	38,60 %
Note totale	**100 %**	**63,60 %**

Lot 8	Candidat 1 EET SERVICE	Candidat 2 SNECLIM	Candidat 3 EES HAUTE NORMANDIE	Candidat 4 AVENEL	Candidat 5 OISSELEC
Note technique	60 %	40 %	45 %	60 %	50 %
Note prix	40 %	28,45 %	19,76 %	38,76 %	21,70 %
Note totale	**100 %**	**68,45 %**	**64,76 %**	**98,76 %**	**71,70 %**

Lot 9	Candidat 1 GUY LEBLANC	Candidat 2 LESECQ
Note technique	30 %	60 %
Note prix	35,96 %	40 %
Note totale	**65,96 %**	**100 %**

Lot 10	Candidat 1 FABIEN TERRASSEMENT	Candidat 2 GARNIER
Note technique	40 %	
Note prix	40 %	32,89 %
Note totale	**80 %**	**67,89 %**

En conséquence, la commission marchés publics a proposé d'attribuer le marché aux candidats suivants et aux prix mentionnés ci-dessous :

Lots	ENTREPRISE	Montant de l'offre en € HT
1	GARNIER	95 160,55
2	DELVALLE GONDOUIN	10 019,93
3	LA BERNAYENNE DE COUVERTURE	13 817,05
4	SEMAP EVREUX	19 595,00
5	SOCIETE CUILLER FRERES	52 600,00
6	KORKMAZ	25 390,15
7	DOLPIERRE	8 103,00
8	EET SERVICE	16 056,45
9	LESECQ	38 663,53
10	FABIEN TERRASSEMENT	22 473,24

Suite au départ de Mme PEREIRA et de Mme CARPENTIER de la salle de réunion, la composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nombre de conseillers en exercice :	**59**
Nombre de présents :	32
Nombre de représentés par pouvoir :	5
Nombre de votants :	**37**
Nombre d'absents :	22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) d'attribuer le marché de construction d'un vestiaire sportif au stade de football de La Barre-en-Ouche.

Subventions à deux associations

M. le Maire indique Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il a été attribué la plupart des subventions aux associations de Mesnil-en-Ouche.

Toutefois, il convient d'apporter deux précisions complémentaires à cette attribution de subventions :

- Concernant la demande de l'Association de « L'École des Semeurs » : le versement de la subvention est conditionné à l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention en vue d'acquérir du matériel de fonctionnement en bureautique.
- Demandes supplémentaires de subventions réalisées par deux centres d'apprentissage (pour un montant de 60 € par subvention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux centres d'apprentissage et d'apporter une modification à la délibération d'attribution d'une subvention à l'Association « L'École des Semeurs ».

Demande de subventions - Création et réhabilitation de logements communaux

M. le Maire indique que la Commune de Mesnil-en-Ouche dispose d'un taux très faible de logements locatifs (19 %), ce qui nuit au renouvellement de sa population. Le développement d'une offre de logements locatifs de qualité, à faible impact écologique, dans les centres-bourgs, participerait à l'accueil de populations nouvelles.

Le projet inscrit au contrat de territoire concerne 8 logements situés à La Barre-en-Ouche :

- 5 place de la Mairie : **création de 4 logements** de type studios meublés dans les étages de la médiathèque par transformation d'usage de locaux inutilisés, de manière à répondre à une demande récurrente de stagiaires, enseignants et saisonniers qui ne trouvent aucune offre de ce type sur le territoire de la Commune ;
- 2 route de La Ferrière : **réhabilitation énergétique et structurelle d'un logement ;**

- 6 rue de l'Ancienne Poste : **résorption de la vacance sur une maison inhabitable et vacante** depuis 3 ans, impliquant de gros travaux de remise en état pour être rendue aux normes d'habitabilité ;
- 12 rue de l'Ecole : **restructuration de 2 logements** dans l'ancien logement de fonction de l'école en vue de proposer une offre aux enseignants ou personnels du campus éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention dans le cadre des travaux de création et réhabilitation de logements communaux.

C.C.A.S

Election des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire précise qu'en raison de la démission de Mme GOULLEY, M. COURTOUX et M. GROULT du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mesnil-en-Ouche, il convient de réélire l'ensemble des membres élus. Cela représente 8 membres.

La désignation doit se faire au scrutin de liste. La liste suivante est présentée :
Titulaires :
- Mme Laurette PATOUREAUX, conseillère municipale, conseillère communale de La Roussière,
- M. Claude BERTHE, conseiller municipal, conseiller communal de Sainte-Marguerite-en-Ouche,
- M. Domice BERTRE, maire délégué de Landepéreuse,
- Mme Blandine BURDET, conseillère municipale, conseillère communale de Saint-Aubin-le-Guichard,
- M. Pascal LEFEBVRE, conseiller municipal, conseiller communal d'Épinay,
- M. John MICHEL, conseiller municipal, conseiller communal de Gouttières,
- Mme Christelle MONNIER, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche,
- Mme Viviane SAMAIN, conseillère municipale, conseillère communale de Gisay-la-Coudre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS.

DOMAINES

Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement

M. le Maire précise que les articles L. 2334-22 et L. 2334-22-1 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les fractions « péréquation » et « cible » de la dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement sont réparties pour 30 % de leur montant, proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'actualiser la longueur de voirie communale.

Déclassement d'une portion de la parcelle cadastrée n° 292-ZB-93 dans le cadre de la vente d'un bien immobilier à Gouttières

M. le Maire indique à l'assemblée que suite à la division de la parcelle cadastrée n° 292-ZB-93 à Gouttières par le cabinet MERCATOR2 dans le cadre de la vente d'une portion de la parcelle, et dans la mesure où cette dernière n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement de la portion de parcelle cadastrée n° 292-ZB-93 qui sera vendue prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser la portion de la parcelle cadastrée n° 292-ZB-93 destinée à la vente.

Achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 515-A-301 à Saint-Aubin-le-Guichard

M. le Maire précise qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 515-A-301, située à Saint-Aubin-le-Guichard, d'une surface de 130 m^2. En effet, les réseaux d'assainissement non collectif de la salle des fêtes de la commune déléguée sont situés sous la parcelle en question, juxtaposant la parcelle communale où est située la salle des fêtes.

Par courrier en date du 14 juin 2022, les propriétaires de la parcelle proposent de vendre à la Commune la portion de parcelle au prix de 1 500 €. Les frais relatifs à la pose d'une clôture grillagée, d'une haie en espèces à feuillage persistant ainsi que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la portion de la parcelle cadastrée n° 515-A-301.

Achat de la parcelle cadastrée n° 499-ZH-155 située à La Roussière dans le cadre de la défense incendie

M. le Maire précise que suite à une division de parcelles par le cabinet de géomètre-expert MERCATOR2, la propriétaire de la parcelle cadastrée n° 499-ZH-155 nouvellement créée située au sein de la commune déléguée de La Roussière, propose de vendre à 1 € le m^2 cette dernière à la Commune afin d'envisager l'implantation d'une citerne souple dans le cadre du programme de déploiement de défense incendie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition à 1 € le m^2 de la parcelle cadastrée n° 499-ZH-155 située à La Roussière, via un acte notarié.

Mme PATOUREAUX, conseillère municipale, ne prend pas part au vote dans la mesure où cette conseillère municipale est propriétaire de la parcelle cadastrée n° 499-ZH-155.

Suite à la sortie de la salle de Mme PATOUREAUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle cadastrée n° 499-ZH-155 à 1 € le m^2.

PERSONNEL

Frais de déplacement d'un élu dans le cadre de la régie « droits de place »

M. le Maire précise que depuis le 1er juin 2021, une secrétaire de mairie est en arrêt pour accident de travail. Cette dernière étant également régisseur de la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche et du droit de place, il convenait qu'elle soit remplacée. Un élu s'est proposé d'être régisseur intérimaire en attendant le retour de l'agent. Il convient de pouvoir lui indemniser ses frais de déplacements quand il va déposer les espèces à la Poste.

Lorsque les élus utilisent leur véhicule personnel, les indemnités kilométriques sont versées en fonction du nombre de CV fiscaux du véhicule et du nombre de kilomètres entre la résidence administrative et le lieu de la mission, sauf dans le cas de figure où l'élu part de sa résidence familiale et que celle-ci est plus proche du lieu de déplacement (article 10 décret n°2006-781). Dans ce cas, la résidence familiale devra figurer comme lieu de départ du déplacement sur l'ordre de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) de valider le remboursement des frais kilométriques au régisseur intérimaire.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M. le Maire indique à l'assemblée que suite au départ d'un agent en février 2021, un agent a été recruté en juillet 2021, en contractuel pour renforcer le service bâtiment.

Le contrat arrive à son échéance et l'agent donnant entière satisfaction, il est proposé de le placer en position de stagiaire à compter du 1er août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet

M. le Maire indique que depuis le départ d'un agent en août 2020, qui était à 24/35e, pour les besoins du service, des agents contractuels se sont relayés jusqu'à ce que la collectivité et l'agent soient en accord sur les différentes missions qu'exigent le poste. Il a été défini le besoin d'avoir un agent à 7.88/35e (temps annualisé).

L'agent actuel étant en contrat jusqu'au 7 juillet 2022, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 7.88/35e au 1er septembre 2022 en vue de sa stagiairisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet.

Augmentation de la durée hebdomadaire de service de 6 adjoints techniques, 1 ATSEM principal de 2ème classe et 1 adjoint d'animation

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 12 à 33.96/35e :

M. le Maire précise que suite au départ de l'agent en août 2020, qui était également en charge de la restauration du groupe scolaire de Beaumesnil, une nouvelle organisation a dû être mise en place pour assurer les nécessités de services.

L'agent qui a repris le poste était à 12/35e mais elle a dû prendre les missions d'un autre agent en raison d'un réaménagement de poste pour raison de santé.

Pour cela il convient de régulariser la situation de l'agent qui est actuellement payée en heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent de 12 à 33.96/35e à compter du 1er septembre 2022.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 11.5 à 13.5/35e :

M. le Maire précise que l'agent actuellement en poste au centre de loisirs effectue déjà ces deux heures et il est payé en heures complémentaires, il convient de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent de 11.5 à 13.5/35e à compter du 1er septembre 2022.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 17 à 21.79/35e :

M. le Maire précise que l'agent actuellement en poste effectue depuis une dizaine d'année le ménage pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent.

Augmentation de la durée hebdomadaire de deux adjoints techniques de 10 à 10.89/35e :

M. le Maire précise que deux agents effectuent tous les soirs 15 minutes de ménage et remise en place de la classe. Il convient de régulariser leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'une ATSEM principal de 2ème classe de 32 à 32.16/35e :

M. le Maire précise qu'en plus de ces missions habituelles, l'agent effectue un accompagnement dans le bus. La durée est de 30 minutes. Cela est remboursé par l'IBTN en fin d'année, mais il convient de régulariser son temps de travail effectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint d'animation de 30 à 32.16/35e :

M. le Maire précise qu'une régularisation du temps de travail d'un agent qui effectue les missions d'ATSEM à l'école de Beaumesnil et au LAEP le jeudi matin est nécessaire.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 13 juin 2022 sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent.

Adoption du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2022

Le tableau des effectifs de la Commune Nouvelle sera modifié comme suit à compter du 1er septembre 2022 :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie A			
Attaché principal	35 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Rédacteur	35 / 35e	1	1
Filière administrative – catégorie C			

Mesnil-En-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Adjoint administratif principal de 1ère classe	35 / 35e	2	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	35 / 35e	2	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	28 / 35e	1	1
Adjoint administratif principal de 2e classe	15 / 35e	1	1
Adjoint administratif	35 / 35e	6	6
Adjoint administratif	21 / 35e	1	1
Adjoint administratif	19 / 35e	1	0
Filière technique – catégorie B			
Technicien principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
Technicien principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Filière technique – catégorie C			
Adjoint technique principal de 2e classe	35 / 35e	5	5
Adjoint technique principal de 2e classe	22,25 / 35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	5 / 35e	1	1
Adjoint technique principal de 2e classe	1,25 / 35e	1	1
Adjoint technique	35 / 35e	8	8
Adjoint technique	33.96/35e	1	1
Adjoint technique	32 / 35e	1	0
Adjoint technique	32.94/35e	1	1
Adjoint technique	25 / 35e	1	1
Adjoint technique	21,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	21.79/35e	1	1
Adjoint technique	20 / 35e	1	1
Adjoint technique	17 / 35e	1	0
Adjoint technique	14 / 35e	1	1
Adjoint technique	13.5/35e	1	1
Adjoint technique	12 / 35e	2	0
Adjoint technique	11.5/35e	1	0
Adjoint technique	10.89/35e	2	2
Adjoint technique	10,5 / 35e	1	1
Adjoint technique	10 / 35e	2	0
Adjoint technique	9,5 / 35e	2	2
Adjoint technique	8 / 35e	1	1
Adjoint technique	7 / 35e	2	2
Adjoint technique	7.88/35e	1	1
Adjoint technique	2,5 / 35e	1	1
Filière culturelle – catégorie B			
Assistant enseignement artistique ppal 1ère classe	18 / 20e	1	1
Filière culturelle – catégorie C			
Adjoint du patrimoine	35 / 35e	1	1
Filière animation – catégorie B			
Animateur principal de 2e classe	35 / 35e	1	1
Filière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35e	2	2
Adjoint d'animation	30 / 35e	1	0
Adjoint d'animation	32.16/35e	1	1
Adjoint d'animation	28,5 / 35e	1	0
Adjoint d'animation	11,5 / 35e	1	1
Filière sportive – catégorie C			
Opérateur des activités physiques et sportives	24 / 35e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie A			
Educateur de jeunes enfants	20,75 / 35e	1	1

Assistant socio-éducatif	35 / 35e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 1ère classe	35 / 35e	1	1
ATSEM principal de 2e classe	32 / 35e	1	0
ATSEM principal de 2e classe	32.16/35e	1	1
ATSEM principal de 2e classe	30 / 35e	1	1

Autorisation donnée à M. Le Maire d'ester en justice au nom de la Commune lors des opérations électorales

Dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022, il a été recommandé de soumettre à l'organe délibérant, dès que possible, une délibération autorisant M. le Maire à ester en justice pour tout litige qui pourrait survenir lors des opérations électorales dédiées au renouvellement des membres du collège du personnel du Comité Technique qui deviendra au 1er janvier 2023 le Comité Social Territorial de la Commune de Mesnil-en-Ouche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à ester en justice au nom de la Commune lors des opérations électorales.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Groupement de commandes avec le SIEGE 27

M. le Maire informe l'assemblée que le groupement de commandes du SIEGE 27 pour la fourniture d'électricité est impacté par la hausse des tarifs constatée depuis la fin de l'année 2021. Toutefois, les conditions d'achat du SIEGE 27 pour la période de livraison 2022-2023 ont permis de contenir cette hausse dans des proportions raisonnables.

2/ Intervention des pompiers lors d'un incendie à La Barre-en-Ouche

M. le Maire informe l'assemblée que la caserne de pompiers de La Barre-en-Ouche est en souffrance d'effectifs dans la mesure où cette dernière comprend essentiellement des bénévoles. Ainsi, d'autres casernes sont amenées à intervenir sur le territoire lors d'un incendie.

3/ Information auprès des centres de secours et des brigades de gendarmerie de l'élection des nouveaux adjoints au Maire

M. le Maire informe l'assemblée que les centres de secours et les brigades de gendarmerie seront informés de l'élection du deuxième et du troisième adjoint au Maire afin d'actualiser la liste des élus à contacter lors d'incidents.

La séance est clôturée à 22h20.